



24 septembre 2015

(15-4952)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>BRÉSIL</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Secretariat of Animal and Plant Health and Inspection - SDA</i> (Secrétariat aux affaires vétérinaires et phytosanitaires), <i>Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply - MAPA</i> (Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Mangues (SH 080450)
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Équateur
5.	Intitulé du texte notifié: Instruction normative (<i>Instrução Normativa</i>) n° 20 du 11 septembre 2015. Langue(s): portugais. Nombre de pages: 1 http://members.wto.org/crnattachments/2015/SPS/BRA/15_3761_00_x.pdf
6.	Teneur: Le document notifié établit les exigences phytosanitaires régissant l'importation de mangues (<i>Mangifera indica</i>) fraîches en provenance de l'Équateur, sur la base d'une analyse du risque phytosanitaire.
7.	Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input checked="" type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8.	Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>) <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>) NIMP n° 1, 5, 11 <input type="checkbox"/> Néant La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Journal officiel fédéral (<i>Diário Oficial da União</i>) n° 175 du 14 septembre 2015, section 1, page 6 (disponible en portugais)
10.	Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 14 septembre 2015 Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): 14 septembre 2015
11.	Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 14 septembre 2015 <input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce
12.	Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet. L'ONPV de l'Équateur a été consultée avant l'établissement de la mesure notifiée. Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:
13.	Texte(s) disponible(s) auprès de: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: